

SISP	- Pourriez-vous m'indiquer si des mesures similaires ont été mises en œuvre pour les commerces des SISP ?	- Dans l'affirmative, pouvez-vous m'indiquer si ces mesures ont été appliquées de manière uniforme pour tous les locataires d'espaces commerciaux au sein des 16 SISP de la Région ?
Anderlecht	<p>Le Conseil d'Administration du Foyer Anderlechtois s'est positionné le 23/04/2020 sur la question et a approuvé le point détaillé ci-dessous.</p> <p>La mesure de soutien économique envisagée par notre SISP a été le report des loyers des commerces (et des asbl) qui ont été obligatoirement fermés pendant la période de confinement.</p> <p>Conformément aux demandes faites par les administrateurs, il a été décidé de ne pas « annuler » les loyers mais de réaliser un « report ».</p> <p>Concrètement cela signifie que si des mesures fédérales ou régionales visant tous les bailleurs devaient être prises, nous pourrions appliquer ces reports.</p> <p>Si en revanche aucune mesure de compensation n'est adoptée, les loyers ne seront pas dus.</p> <p>Concrètement, il s'agit pour notre SISP de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 commerces - 8 asbl <p>Il est à noter que les charges sont restées dues pendant la période de fermeture des commerces étant donné que le remboursement de celles-ci s'opère via le décompte de charges.</p>	
Logement bruxellois	<p>Le Logement Bruxellois dispose de commerces (plus de 100).</p> <p>La politique de loyer en la matière vise à permettre le développement d'activités à des loyers très modérés voir faibles. Le loyer moyen d'une surface commerciale est de moins de 377,64€ par mois ce qui est bien inférieur au loyer sur 1000 Bruxelles.</p> <p>Toutefois, sur simple demande (info communiquée à tous nos locataires d'espaces commerciaux sauf commerces d'alimentations), il était possible d'étaler le loyer en 4 mensualités sans frais.</p> <p>Un seul commerce en a fait la demande.</p>	
Logement Molenbeekois	Aucune mesure particulière n'a été prise	
Lojega	LOJEGA a un commerce et une pharmacie. Celle-ci est restée ouverte durant la période COVID19, et n'a pas souhaité d'aide et d'étalement dans le paiement du loyer.	
Habitation moderne	Aucune mesure particulière n'a été prise par l'habitation moderne à l'égard des commerces suite à la crise sanitaire	
HBM ST JOSSE	pas de commerces	
Log'iris	<p>Notre société a pris la décision de suspendre le paiement des loyers des commerçants ayant dû cesser leurs activités et ce, suite aux mesures publiques liées à la lutte contre le Covid-19.</p> <p>A cet effet, un courrier leur a été adressé en date du 31.03.2020.</p> <p>Pour votre parfaite information, notre société a renoncé au paiement des loyers dus pour les mois de mars, avril et mai 2020.</p>	
Foyer du SUD	Un seul commerce dont le chiffre d'affaires a été impacté partiellement par la crise du Covid, a bénéficié d'une réduction de 50% de son loyer. Les autres commerces de type pharmacie n'ont pas été affectés financièrement par la crise.	

Foyer Laekenois	Une mesure similaire à celle prise par la Ville et le CPAS, a été prise par notre conseil d'administration en sa séance du 11 juin 2020 pour les commerces qui ont été contraints de fermer pour raisons sanitaires et uniquement pour ceux-là. Le coût pour notre institution est de 30.088,22 € pour les commerces concernés (8 chaussée d'Anvers et deux dans Laeken centre et dans la Cité modèle) durant les mois de mars, avril et mai 2020.	
Binhome	Des mesures similaires ont bien été prises	
en bord de soignes	un seul de nos 3 commerces a fait une demande d'annulation d'un mois de loyer (avril 2020). Cette demande a été acceptée par le CA	
logis floral	Rien n'a été fait ni demandé	
comensia	En ce qui concerne Comensia scrl, des réductions de loyers ont été accordées à concurrence de 50% pour les locataires des rez-de-chaussée commerciaux dont la SISP est propriétaire. Ces réductions ont été d'application pour les mois d'avril et mai 2020.	Le Conseil d'administration de Comensia scrl a pris cette décision de manière unilatérale. Les baux commerciaux sont gérés exclusivement par la SISP et ne sont pas soumis à la réglementation et à la législation applicables aux logements sociaux. Dès lors, ils ne font pas l'objet de mesures uniformes imposées aux SISP bruxelloises par leur autorité de tutelle.
everecity	Nous n'avons pas pris des mesures générales, bon nombre des commerces présents étant soit des activités essentielles, soit des commerces d'alimentation.	
le foyer schaarbeekois	En 2020, nous n'avons qu'un seul bail commercial et pour lequel aucune demande de Réductions Sociales Spécifiques n'a été demandée.	
ABC	pas de commerces	